

À La Crau, ce couple défend une haie havre de biodiversité et obtient le soutien du Conseil d'État

Installés à La Crau depuis 2008, Karine et Olivier Panchaud, biologiste et jardinier paysagiste de formation, ont installé sur leur propriété arborée leur centre de recherche et d'expérimentation sur le végétal. Mais surprise, début 2021: des travaux portent subitement atteinte à la vaste haie de cyprès qui longe leur propriété, "en pleine période de nidification". Animés par une volonté farouche de protection du vivant, ces Varois d'adoption ont engagé un combat judiciaire, "pour les générations futures".



Les Panchaud sont allés en justice pour défendre cette haie, impactée par un projet d'aménagement. **Photo Franck Muller**

D'épais cyprès de 20 m de haut sur 150 m de long. À La Crau, lieu-dit des Martins, c'est dans l'un de ces alignements verts qui jalonnent nos routes sans qu'on n'y prête attention que pourrait peut-être se jouer un peu de l'avenir de la préservation des arbres. C'est en tout cas le combat judiciaire qu'ont décidé de mener Karine et Olivier Panchaud, propriétaires du terrain sur lequel cette haie est installée. Et ils le font en connaissance de cause.

"Mon mari et moi sommes spécialisés dans l'étude du vivant. Derrière cette haie de cyprès, il y a notre centre de recherche et d'expérimentation sur le végétal. J'y ai, par exemple, développé [une solution bio pour lutter contre le charançon ravageur de palmiers](#), utilisée à Nice", explique Karine Panchaud, experte arboricole et biologiste. Alors quand le couple entend, début 2021, des tronçonneuses au travail le long de la route qui longe leur propriété, impossible de ne rien faire.

Aider la nature à reprendre ses droits

"Ce jour-là, le prestataire à l'œuvre nous explique qu'il doit buser le fossé dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable par le Conseil départemental. Mais il n'y avait pas eu de présentation publique du projet avant que les travaux ne démarrent. Le problème, c'est que les ouvriers ont ce jour-là atrocement mutilé la haie, en pleine période de nidification", détaille cette spécialiste du vivant, qui a recensé ici la présence de 11 espèces animales à protéger.

Faucon, chardonneret élégant, verdier d'Europe, chauve-souris, hibou petit duc mais aussi lézard ocellé, couleuvre ou encore tortue d'Hermann y ont leurs habitudes. "C'est très vivant! D'autant que, quand nous avons repris le terrain, occupé précédemment par des vignes, nous nous sommes appliqués à lancer un travail d'aménagement végétal pour observer comment les animaux et les insectes peuvent reprendre leur droit", ajoute la cofondatrice du [centre d'étude Vegetech](#), dont les expérimentations in situ doivent servir de base de travail aux collectivités et parcs botaniques avec lesquels l'entreprise collabore (à Menton, Nice, Monaco ou encore en Italie).



Botaniste de formation, Karine Panchaud redoute l'effet de ces tailles sur les espèces animales vivantes ici.
Photo Franck Muller.

Défendre des arbres en justice

Alors que les tronçonneuses débitent les branches basses des cyprès, Karine Panchaud appelle son avocat d'entreprise, puis un huissier pour faire constater les dégâts. Par l'intermédiaire de l'Association de défense des arbres, le couple se tourne vers une avocate spécialisée dans les thématiques environnementales. Un référé liberté est déposé devant le tribunal administratif de Toulon.

"Dans le code de l'environnement, il y a une législation qui encadre l'atteinte aux espèces protégées", explique maître Héloïse Aubret, avocate au barreau de Grasse. Dans l'affaire de la haie varoise, la juridiction toulonnaise n'accepte pourtant pas d'examiner le recours, invoquant que *"la protection de l'environnement n'est pas une liberté fondamentale"*. De quoi faire tiquer Me Aubret, qui compte bien questionner le Conseil d'Etat sur ce sujet. Les époux Panchaud n'hésitent pas à poursuivre les démarches. Le *"parcours du combattant"* s'engage.

"Nos avocats nous ont expliqué que ça ne ferait pas avancer de manière directe notre dossier mais que ça pourrait être important à l'avenir d'avoir une jurisprudence. On a financé, très chèrement, cette procédure parce qu'on pouvait le faire et, philosophiquement, pour ne pas accepter sans rien dire qu'on mutile des arbres de cette qualité", explicite Karine Panchaud, qui a grandi à la campagne et a toujours été *"fondue de nature et de petites bêtes"*.

Sur notre haie, le mal est fait. Mais cette action en justice est un engagement pour les générations futures", Karine Panchaud, habitante de La Crau

Et le combat a porté ses fruits. *"En septembre, le Conseil d'État a rendu un très bel arrêt qui a consacré la protection de l'environnement comme liberté fondamentale. Le biais, c'est de dire que l'arbre abrite des espèces protégées. Grâce à cette décision, on peut maintenant faire un référé liberté en invoquant cet arrêt du 20 septembre 2022", se félicite Me Héloïse Aubret. Dans la décision de cette institution publique, on peut ainsi lire noir sur blanc: "Le Conseil d'État juge que le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, tel que proclamé par l'article premier de la Charte de l'environnement, présente le caractère de liberté fondamentale (...)."*



À La Crau, dans le Var, Karine Panchaud a défendu sa haie en justice et obtenu un arrêt du Conseil d'Etat.
Photo Franck Muller.

Changer le regard des gens sur les arbres

"C'est fondamental! D'un point de vue juridique, quand un particulier déposera un référé sur ce type de sujet à l'avenir, le tribunal administratif ne pourra plus se déclarer incompétent. Cela permettra à d'autres citoyens de défendre des arbres sans devoir engager les mêmes frais que nous en allant jusqu'au Conseil d'Etat", se réjouit Karine Panchaud, qui connaît toute l'importance que revêt le végétal. "On sait aujourd'hui que les arbres communiquent entre eux, se transmettent des champignons bénéfiques à leur survie... Dans ce contexte, c'est toujours malheureux d'en couper des matures pour les remplacer par des petits ou d'en abîmer alors que notre milieu est en pleine dégradation, du fait notamment des canicules et des sécheresses."

Pour l'heure, à La Crau, l'action en justice menée par les époux Panchaud a au moins l'avantage de figer la scène pour la haie en question. Quant à son devenir: *"des procédures et des discussions sont en cours avec le Département. Cela se passe bien, on espère avancer sur ce dossier",* conclut Karine Panchaud. Une démarche que ces passionnés de nature espèrent bien plus constructive que vindicative.

Aurélié Selvi - aselvi@nicematin.fr Publié le 17/01/2023 à 09:00, mis à jour le 17/01/2023 à 10:11

à lire aussi

[Manuel pour défendre un arbre à hauteur de citoyens](#)

Manuel pour défendre un arbre à hauteur de citoyens

Taille abusive, abattage en vue d'aménagements urbains, défrichage massif en forêt... Que faire quand on pense que des arbres sont menacés près de chez nous? Quels sont les moyens concrets pour agir à hauteur de citoyen? Associations, spécialistes du droit et citoyens engagés dans cette démarche partagent leurs conseils pratiques.



En mai 2022, Thomas Brail, fondateur du GNSA, a occupé un platane centenaire au pied de la Tour Eiffel pour dénoncer des abattages. **Photo Thomas COEX / AFP**

"Je vous envoie un message urgent, car des travaux sont déjà entrepris aux abords de l'Acropolis. Les arbustes et certains arbres sont déjà abattus, (...) cela fait vraiment mal au cœur." "Il faut arrêter d'abattre les arbres: Félix Faure, Carnot, les allées de la liberté... Cannes la Bocca... Plus d'arbres, pas d'ombre... C'est triste!" Tout au long de notre dossier sur les arbres, vous êtes nombreux à nous avoir interpellés pour clamer votre inquiétude sur le devenir de ceux qui vous entourent. Mais quelles sont les marges de manœuvre dont disposent les citoyens pour les défendre? Et quand agir? Décryptage.

Quand est-ce pertinent d'agir?

"L'arbre est un être vivant. Le protéger, c'est respecter ses besoins, donc les connaître", dit le [Groupement national de surveillance des arbres](#) (GNSA), créé en 2019 pour agir contre des décisions pouvant les endommager. *"On voit trop souvent, par exemple, des arbres encerclés dans un sol en béton, complètement imperméable, alors qu'on sait qu'ils ont besoin d'eau et ont une respiration racinaire,* étaye Marie Amana, responsable du GNSA Sainte-Baume, dans le Var. *Il y a aussi beaucoup d'erreurs au niveau de leur entretien, comme des coupes drastiques qui parfois ne conviennent pas aux espèces."*

"Depuis une dizaine d'années, il y a une sorte de tendance alarmante à la mutilation des arbres à vocation ornementale", s'alarme [Pierre Lacarrère de l'Association de défense des arbres](#). Des tailles qui peuvent, selon les espèces, s'avérer très contre productives. *"Si vous commencez à tailler un tilleul, vous allez être obligé de le tailler toute sa vie car les branches qui repousseront ne seront pas ancrées à cœur et casseront facilement. Idem pour le bouleau. Contrairement au chêne, par exemple, qu'on peut laisser repartir",* détaille Thomas Brail, arboriste-grimpeur à l'origine du GNSA.

Il ne faut pas non plus être extrémiste, des arbres doivent être abattus s'ils sont des dangers mais c'est bien souvent des arbres en bonne santé qu'on retire", Thomas Brail, fondateur du GNSA

Les menaces qui pèsent sur les arbres ne concernent pas que l'espace public. *"Tout le monde aime l'arbre virtuel, celui qui figure en première page des magazines ou sur les documentaires. Mais l'arbre réel peut gêner quand il est devant votre fenêtre ou que ses branches empiètent sur votre propriété"*, précise Pierre Lacarrère, de l'association de défense des arbres. Pour se mobiliser, plusieurs approches existent.



Arboriste-grimpeur de métier, Thomas Brail, fondateur du GNSA, appelle les citoyens à faire groupe pour défendre les arbres. **Photo GNSA.**

L'approche militante

Mai 2019. À Mazamet, dans le Tarn, la mairie souhaite abattre un alignement de platanes pour procéder à des aménagements. Une décision qui révolte Thomas Brail, arboriste-grimpeur et farouche défenseur des arbres. Le citoyen se perche dans l'un des platanes, l'occupe pendant deux jours et deux nuits et réussit à limiter l'abattage prévu. *"J'étais avant tout animé par le non-respect de l'article de loi qui protège les arbres d'alignement et qui n'est jamais appliqué. En France, aucune protection forte n'existe pour les arbres quand en Allemagne vous n'avez pas le droit d'abattre un arbre dans votre jardin sans demander l'autorisation au maire, c'est triste"*, explique-t-il.

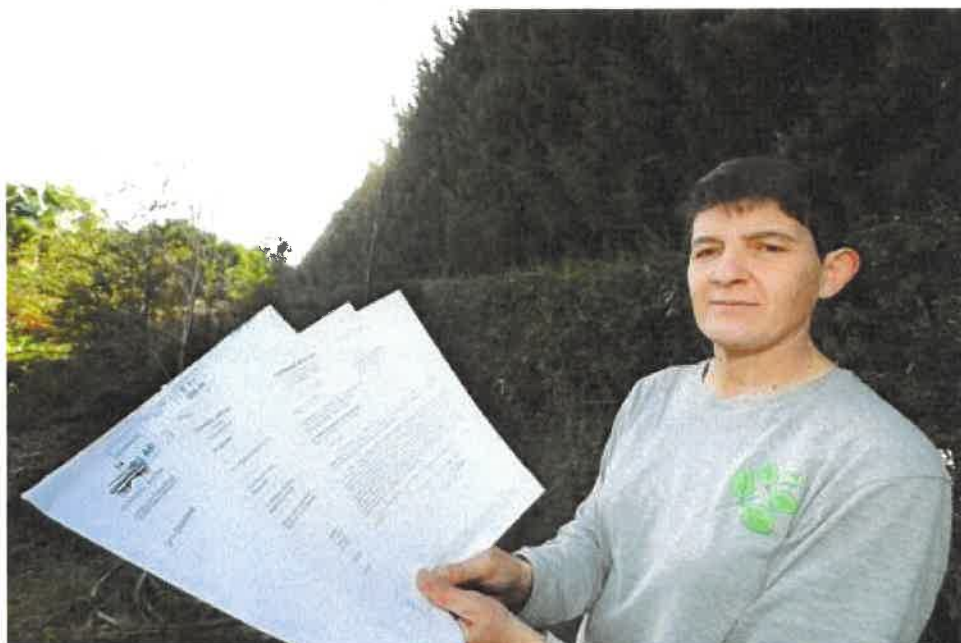
Dans la foulée de cette action, il lance le Groupe national de surveillance des arbres (GNSA) et essaime avec son approche militante. Aujourd'hui, l'association compte 70 antennes en France, plus de 700 adhérents et ne cesse de prendre de l'ampleur. Objectif: créer un réseau de lanceurs d'alerte prêts à agir en cas de menace sur des arbres. *"On reçoit près d'une centaine d'alertes par jour"*, selon le fondateur du GNSA, qui précise les différentes façons de s'engager dans la démarche.

Je n'invite pas les personnes qui n'en ont pas la compétence à occuper des arbres. L'idée, c'est de créer des mobilisations, de se fédérer", Thomas Brail, fondateur du GNSA

"Si vous avez 50 à 100 personnes devant un chantier de coupe, ce n'est pas pareil qu'une seule. La seule chose dont on doit avoir peur, c'est le mur qu'on va prendre dans quelques années si on ne fait rien pour protéger les arbres. Car en haut de la pyramide, sur la planète, il y a le végétal", souligne l'arboriste-grimpeur militant, qui a fait parlé de lui en mai dernier en s'attachant à un arbre centenaire près de la Tour Eiffel. En 3 ans et demi d'existence, le GNSA revendique *"3 à 4 jurisprudences en France sur la loi L350 sur les arbres d'alignement"*.

Dans le Var, le GNSA compte deux groupes actifs: l'un à Saint-Raphaël-Fréjus, l'autre sur le territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume. Au sein de ce dernier, pas de projet d'occupation d'arbres la constitution d'un réseau de bénévoles jouent les sentinelles en se relayant pour surveiller une forêt de la commune de Mazaugues menacée par une activité industrielle polluante et un projet de carrière de granulats dont la construction menacerait les arbres et des espèces protégées.

"On observe, on recueille des preuves, on surveille les allers-venus des camions, les obligations légales de débroussaillage. On est aussi en train de travailler sur un protocole d'observation des arbres si jamais la carrière venait à ouvrir afin d'en évaluer les impacts", détaille Marie Amana, responsable de ce groupe local du GNSA.



À La Crau, dans le Var, Karine Panchaud a défendu sa haie en justice et obtenu un arrêt du Conseil d'Etat.
Photo Franck Muller.

Le délicat combat en justice

Un arbre peut-il se défendre en justice? Impliquée dans leur défense, l'avocate Héroïse Aubret, spécialisée dans les thématiques environnementales, y travaille. À La Crau, elle vient ainsi d'obtenir [un arrêt du Conseil d'état](#) consacrant *"le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé"* comme une liberté fondamentale. Dans ce dossier, l'avocate défendait un couple ayant pris la défense d'une haie longeant sa propriété, endommagée par des travaux publics.

Sur le plan légal toujours, Me Aubert précise: *"Dans le code de l'environnement, il existe [une législation qui protège les arbres d'alignement](#). Pour y porter atteinte, il faut avoir une autorisation administrative. Celle-ci peut être contestée et, s'il n'y en a pas, il faut essayer de faire un référé auprès du tribunal."*

"Défendre un arbre reste très compliqué et coûteux car il n'a pas de protection juridique en soi, nuance-t-elle. Soit il vous appartient et vous pouvez le défendre en tant que votre propriété. Soit ce n'est pas le cas et vous le défendez car il est du patrimoine commun des êtres vivants et cela devient plus compliqué".

Et si vous constatez une atteinte au sein de votre copropriété, *"il faut contester les PV d'assemblée générale de copropriété. Mais, là encore, c'est très délicat car si vous êtes mis en minorité, c'est l'AG qui décidera"*, ajoute-t-elle.

Son conseil pour défendre efficacement un arbre: *"essayer de gagner la bataille de l'opinion."* Comment? *"En faisant nombre, en se constituant en collectif ou en s'adossant à des associations de protection de l'environnement déjà aguerries car le jour où l'entreprise arrive avec les tronçonneuses, cela va très vite."*

Faire preuve de méthode

Pour défendre un arbre près de chez soi, et si la clé était la méthode? C'est en tout cas ce que préconise Marie Amana, responsable du GNSA Sainte-Baume, en prodiguant quelques conseils simples.

D'abord s'informer, *"en portant un regard sur les arbres qui nous entourent et se tenant informé des travaux prévus dans la commune"*. Ensuite, ne pas hésiter à réclamer à sa collectivité des documents: avis d'abattage, diagnostic phytosanitaire préalable... *"On a le droit, en tant que citoyen, d'y avoir accès"*, assure Marie Amana. Enfin, *"ne pas hésiter à se tourner vers une association ou un professionnel pour avoir un avis éclairé, y compris en cas de problématiques privées comme un conflit de voisinage"*.

Aurélie Selvi - aselvi@nicematin.fr Publié le 17/01/2023 à 08:30, mis à jour le 17/01/2023 à 09:41

Pour contacter le Groupement de surveillance des arbres et être mis en relation avec un groupe près de chez vous, [c'est ici](#).

L'association pour la défense des arbres est [joignable ici](#).